

PAR COURRIEL

PAR MESSAGERIE

Québec, le 28 juin 2016

Monsieur Richard Lagrange  
Hydro-Québec  
Complexe Desjardins, Tour Est  
24<sup>e</sup> étage, C.P. 10000, succursale Place Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H7

**Objet : Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à Bécancour**

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

1. D'ici la mise en service potentielle de la centrale de TCE (décembre 2019), comment allez-vous combler d'éventuels besoins de pointes hivernales?
2. Les montants présentés au tableau de l'onglet 22 des documents confidentiels représentent-ils la totalité des déboursés prévus dans le scénario 2006-2026 et dans le scénario 2018-2036?
  - a. Le cas échéant, détaillez les principaux postes.
  - b. Sinon, complétez en donnant le portrait complet des déboursés et des principaux postes.

La commission gardera ces informations confidentielles jusqu'à une décision complète sur l'ensemble des documents confidentiels.

3. Sur quelles prévisions et analyses de besoins à court et moyen termes, incluant les besoins en pointe hivernale, se basait votre décision de ne plus avoir recours à la centrale de TCE, comme il était prévu en 2006?

4. Avez-vous donné votre accord à TCE pour que cette société mette fin à son contrat d'approvisionnement en gaz naturel (molécule et distribution) de sa centrale de Bécancour et le cède à une autre société?
5. Aurait-il été possible de conserver le contrat annuel d'approvisionnement en gaz pour satisfaire les besoins en pointe hivernale et de revendre le surplus?
6. Quand TCE n'utilisait pas le gaz acheté dans le cadre du contrat initial, est-ce qu'Hydro-Québec assumait financièrement la totalité de l'achat annuel de la molécule ou seulement la partie invendue, le cas échéant?
  - a. Qui revendait la molécule, le cas échéant : TCE ou Hydro-Québec?
7. En audience vous mentionniez pouvoir utiliser la centrale de TCE après les premières cent heures « dans l'éventualité où Hydro-Québec est capable d'amener du gaz ». (DT1 page 122)
  - a. Comment Hydro-Québec envisage-t-elle d'acquérir le gaz nécessaire pour faire fonctionner la centrale au-delà des 100 premières heures et potentiellement jusqu'aux 300 heures permises.
  - b. Des fournisseurs ont-ils été approchés à cet effet?
    - i. Si oui, lesquels et où en sont vos discussions.
8. Avez-vous estimé les coûts de l'approvisionnement en gaz naturel (capacité de transport, molécule, distribution, etc.) nécessaire à une utilisation de 100 heures de la centrale TCE en période de pointe, et ce, même si cela implique un contrat annuel?
  - i. Si oui, indiquez les coûts de cette option.
  - ii. Sinon, veuillez réaliser cette estimation.
  - a. Indiquez également le coût estimé pour un approvisionnement en gaz naturel pour une durée de fonctionnement de 300 heures.
9. Avez-vous envisagé d'acquérir un approvisionnement annuel pour la centrale en contractant en partenariat avec une ou des entreprises pour une capacité de gaz suffisante pour faire fonctionner la centrale de TCE en pointe hivernale, mais qui serait utilisée principalement par ce ou ces partenaires le reste de l'année?
  - a. Si oui, quelles entreprises ont été approchées et pourquoi cette option n'a-t-elle pas été retenue?
10. Quels sont les potentiels résiduels (énergie et puissance) identifiés par Hydro-Québec à ce jour pour les secteurs ou initiatives suivantes, le coût moyen en MWh sur 20 ans ainsi que le délai pour les rendre opérationnels?

- a. La puissance interruptible encore disponible du côté commercial et industriel (distinguer);
  - b. Via l'installation de chauffe-eau interruptible;
  - c. Via l'installation de thermostat dont on peut diminuer le registre à distance;
  - d. Via le rachat en cofinancement de puissance dans divers commerces, fermes, etc.
  - e. Via les programmes d'isolation et de remplacement des fenêtres;
  - f. Dans les autres bassins potentiels identifiés par Hydro-Québec.
11. Pourquoi dans votre bilan en puissance, déposé dans le cadre de l'État d'avancement 2015 du Plan d'approvisionnement 2014-2023 du Distributeur, ne prévoyez-vous que 50 MW en puissance en 2017-18 et rien par la suite à la ligne « Transactions de court terme »?
  12. Quel serait le prix du kWh pour la puissance obtenue de la centrale de TCE dans le scénario initial présenté dans l'étude d'impacts et dans le scénario récemment révisé avec la hausse du coût de réalisation à 75 M\$? (En référence aux prix cités de 51 \$ kW-an et de 55 \$ kW-an)
  13. Dans votre réponse à une question (DQ4.1, p1, e), vous réferez la commission à un document dont elle a pris connaissance. Pouvez-vous fournir une réponse synthèse à cette question afin d'éclairer le public et les participants à l'audience qui consulteront la documentation de la commission?
  14. Dans le document DQ4.1, Q f, vous précisez que le critère de fiabilité en puissance vous oblige à équilibrer votre bilan « avant le début de chaque hiver ». Les règles du NPCC permettent-elles de miser sur la disponibilité historique du marché de court terme à cette période de l'année, autant du côté canadien qu'étasunien, pour combler les besoins supplémentaires en puissance que peuvent imposer les pointes hivernales?
  15. Si l'historique des disponibilités indique qu'elles sont égales ou supérieures aux besoins de pointe de HQD, pourquoi n'est-il pas possible d'envisager de recourir à ce type d'achat de court terme au fur et à mesure des besoins?
  16. Avez-vous déjà comblé des besoins de très court terme par des achats sur le marché de court terme?
  17. Quels sont les délais minimaux nécessaires pour s'assurer auprès d'un fournisseur d'une puissance donnée en pointe hivernale?

18. Dans le document DQ4.1, Q f, vous précisez que la capacité théorique des marchés de court terme est de 1100 MW durant la pointe hivernale.
- a. Est-il possible d'obtenir d'ici 5 ans sur ces marchés, en période de pointe, une puissance garantie de 500 MW pour faire face aux besoins du Québec, comme cela a été le cas d'après l'Annexe 2 de votre réponse?
  - b. En référence à l'Annexe 2 de votre réponse, quelles sont les raisons qui expliquent que le prix moyen du kWh puisse accuser une hausse aussi subite que substantielle à compter de 2014?
19. L'alimentation de la centrale avec du gaz naturel comprimé a-t-elle été envisagée? Si oui, veuillez détailler l'analyse de cette option et en fournir les conclusions, sinon pourquoi?

Votre réponse doit être acheminée le plus tôt possible, et ce, afin d'alimenter les centres de consultation permettant au public d'obtenir l'information nécessaire à la rédaction de leur mémoire. Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 29 juin prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur Lagrange, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Lynda Carrier  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission